|  |
| --- |
| **1.** **L’AUTOREALISATION**  Cela veut dire être **capable de savoir**  **« Qui je suis »**  **Par exemple**   * Ce que j’aime * Ce que je suis capable de faire * Être fier de ce que je fais, de mes progrès |

* Prendre le temps d’évaluer les capacités des personnes que j’accompagne (qualités, forces, intérêts, stratégies adaptatives).
* Aider la personne à mieux se connaître, dans sa globalité (capacités, vulnérabilités, forces, défis).
* Prendre en considération les préférences et les intérêts des personnes que j’accompagne.
* Libeller les objectifs du PPA autour d’actions concrètes, réalisables, qui sont importantes pour la personne et qui font du sens pour elle.
* Nommer/refléter les forces, qualités et capacités que j’observe aux personnes que j’accompagne.
* Développer mon vocabulaire au regard des qualités/forces et soutenir mes observations auprès de la personne aux regards de ces éléments par des faits concrets.
* Prendre le temps de souligner régulièrement les progrès et les réalisations.

|  |
| --- |
| **2**. **LE POUVOIR D’AGIR**   * Reconnaître l’expertise propre à la personne accompagnée. * S’assurer que la personne accompagnée participe activement à son PPA et s’exprime sur ses besoins, ses désirs et ses objectifs. * Laisser le choix à la personne sur les modalités des rencontres et d’accompagnement (les lieux des rencontres, les thèmes abordés, les objectifs à réaliser, les personnes impliquées, etc.) * Accepter que les choix de la personne puissent comporter des risques et lui laisser le droit de prendre des risques ou de se tromper. * Évaluer les risques (subjectifs vs réels; acceptables vs inacceptables) et les partager avec la personne, son entourage et les autres professionnels impliqués.   Cela s’appelle aussi « l’Empowerment »  Cela veut dire   * Être capable de prendre des initiatives sans se mettre en danger * Être capable de choisir entre plusieurs choix   C’est aussi   * Pourvoir me tromper et apprendre de mes erreurs |

|  |
| --- |
| **3. L’AUTONOMIE**  C’est être **capable de faire des choses** en cohérence avec les normes de la société, seul avec aides techniques ou aides humaines  **Par exemple**  J’ai besoin d’un taxi adapté pour aller seul à un rendez-vous médical |

* Développer les capacités de la personne à accomplir des choses seules et à faire confiance en ses capacités.
* Porter une attention aux habitudes de vie de la personne et les évaluer avec spécificité de manière à ce qui lui sera proposé fasse du sens et soit fait sur mesure pour elle.
* Accompagner la personne à actualiser ses compétences et sa capacité d’agir dans son milieu de vie.
* « Faire avec » la personne et non « faire à la place ».
* **Avec le consentement de la personne**, impliquer son entourage et les personnes significatives dans l’atteinte de ses objectifs.
* Explorer les caractéristiques de l’environnement physique et les ressources de l’environnement sociétal qui pourraient la soutenir dans sa démarche.
* Explorer les possibilités en dehors du réseau de services traditionnel (marché noir des opportunités).
* Accepter de ne pas déployer de moyens supplémentaires en cas de refus de traitement (s’il n’y a pas d’enjeux réels de sécurité).

|  |
| --- |
| **4. L’AUTOREGULATION**     * C’est savoir réfléchir avant d’agir * C’est être capable de voir les difficultés * C’est savoir trouver des solutions * C’est être capable de m’organiser |

* Prendre une posture d’accompagnateur/collaborateur et non d’expert auprès de la personne.
* Aider la personne à prendre du recul sur les situations et à avoir une vision globale et objective avant de prendre une décision.
* Encourager la personne à identifier elle-même les solutions.
* Impliquer la personne dans l’évaluation de l’atteinte de ses objectifs et dans la rédaction des rapports d’évolution et/ou des écrits qui sont déposés à son dossier.